

DEPARTEMENT du LOT

Mairie de LANZAC

Compte-rendu de réunion du 23/11/2021

Secrétaire de séance : Mme NICKERT

Date de convocation : 16/11/21

Présents : Mmes FRAYSSE, Mme POIGNET, Mme NICKERT.  
Mrs FOUCHE, Mr GARRIGOU, Mr MORIZE, Mr BERNARD, Mr BLADIER, Mr MAES, Mr DELVERT.

Procurations : Mr LANDMAN à Mr GARRIGOU, Mr DIAS à Mr BERNARD, Mr LE GOFF à Mr MAES, Mme LE ROY à Mr DELVERT.

Excusés : Mmes GUITOU, Mrs LANDMAN, Mr DIAS et Mr LE GOFF.

Ordre du jour :

➤ **Election du secrétaire de séance.**

- **Approbation du compte-rendu du conseil municipal du 21 Octobre 2021.**
- **Délibération du choix de candidat de contrat d'affermage AEP (Alimentation Eau Potable)**
- **Délibération RIFSEEP (Régime Indemnitaire tenant compte des Fonctions, des Sujétions, de l'Expertise et de l'Engagement professionnel)**
- **Adhésion SACEM**
- **Questions diverses.**
  - **Dates des manifestations à venir**

**Election du secrétaire de séance.**

Mme Aurélie NICKERT est élue en qualité de secrétaire de séance à l'unanimité des présents.

**Délibération du choix de candidat de contrat d'affermage AEP (Alimentation Eau Potable)**

Du fait de la présence de Mr LEMAITRE du bureau d'étude ALTEREO, il est proposé au conseil municipal de débiter par ce point.

Mr LEMAITRE nous présente le rapport des offres reçues et nous expose son analyse.

**Après discussion et analyse des offres, le choix de renouveler le contrat avec la SAUR est voté à l'unanimité.**

*Après le départ de Mr LEMAITRE, le conseil municipal reprend son court.*

**Approbation du compte-rendu du Conseil Municipal du 21 Octobre 2021.**

**Le compte-rendu du 21 octobre 2021 est approuvé à l'unanimité et signé par les membres présents.**

## **Délibération RIFSEEP (Régime Indemnitare tenant compte des Fonctions, des Sujétions, de l'Expertise et de l'Engagement professionnel)**

Le RIFSEEP est le régime de versement de prime aux employés dans la fonction territoriale.

Nous avons l'obligation de le mettre en place et devons délibérer sur le montant des 2 primes existantes.

Ces 2 primes sont :

l'IFSE (Indemnité de Fonctions, de Sujétions et d'Expertise) versée mensuellement, elle tend à valoriser l'exercice des fonctions

Le CIA (Complément Indemnitare Annuel) complément indemnitare facultatif versé annuellement.

Le montant de chaque indemnité doit être fixé, il est décidé la répartition suivante :

- \* IFSE, 1500€ brut/an, proratiser au temps de travail.
- \* CIA, 500€ brut /an maximum.

**Ces propositions sont validées à l'unanimité par le conseil municipal.**

## **Délibération Adhésion SACEM**

Mr Le MAIRE nous explique que les mairies de moins de 5000 habitants, ont la possibilité d'adhérer à la SACEM grâce à un accord de partenariat signé entre l'AMF (Association des maires de France et des présidents d'intercommunalités) et la SACEM (Société des auteurs, compositeurs et éditeurs de musique). Cette adhésion permet de ne réaliser qu'une déclaration annuelle et facilite ainsi les événements musicaux tout en bénéficiant de forfaits tarifaires avantageux. La commune adhérente a la possibilité d'en faire bénéficier une association qui de ce fait n'aura plus besoin de faire de déclaration SACEM lors de ses festivités.

Vu l'ensemble des événements ou festivités proposés par la commune (8 mai, 14 juillet, 11 novembre) et de LANZAC ANIM (fête locale, marché gourmand, séance de Ciné-Club), cette possibilité nous apporte une grande simplification de déclaration.

**Le tarif étant intéressant, les membres du Conseil Municipal valident à l'unanimité l'adhésion et décident d'en faire bénéficier l'association LANZAC ANIM.**

Nous reviendrons sur ce point ultérieurement afin de définir s'il y a lieu ou pas de répercuter une partie du coût de l'adhésion à l'association.

Mme GUITOU est désignée pour finaliser l'adhésion avec les services de la SACEM.

## Questions diverses.

- Dates des manifestations à venir
  - REPAS DE FIN D'ANNEE avec les employés communaux : 10 DECEMBRE 2021
  - VŒUX DU MAIRE : 9 JANVIER 2022
  - REPAS DES AINES : 23 JANVIER 2022
  
- Mr Le MAIRE nous informe que des représentants pour les cartes IGN vont passer sur la commune afin de faire des relevés.
  
- Mr MAES a contacté la société JARDIN D'OR concernant les arbres plantés avant l'été au camping et qui sont morts. Etant garanties, ceux-ci vont être remplacés.
  
- A l'entrée nord de LANZAC, il y a des regards d'égout qui visiblement lors de passage de camions sont déplacés. Au vu du risque d'accidents pour les piétons il est demandé d'étudier le problème afin de sécuriser les trottoirs.
  
- Il a été constaté un souci récurant sur l'éclairage public à l'entrée du chemin vieux, au niveau de l'église et du foyer rural. Ce problème va être signalé à l'entreprise en charge de l'éclairage public.

**Fin de séance à 22H00**